

CALCUL DE LA DATE ANNIVERSAIRE POUR RESILIER UNE ASSURANCE DE PRET

CONTRATS GROUPE OU « DEFENSIFS » DE BANQUES

SOUSCRITS AVANT OU APRES LE 22/02/2017



Résiliation annuelle « Amendement BOURQUIN »

Loi n° 2017-203 du 21 février 2017
applicable à compter du 01 janvier 2018



Date anniversaire de résiliation



Date de signature de l'offre de prêt initiale



Bien respecter les

2 MOIS

de préavis avant chaque date anniversaire
pour l'envoi de la demande de résiliation.
(Le délai de résiliation court à partir de la date
figurant sur le cachet de la poste.)

CONTRATS GROUPE OU « DEFENSIFS » DE BANQUES



Résiliation 1ère année « Loi HAMON »

Article L.113-12-2 du Code
des Assurances en vigueur
depuis le 26 juillet 2014



Résiliation possible
à tout moment pendant les

12 PREMIERS MOIS

de la vie du contrat à compter
de la date de signature de
l'offre de prêt



Envoi de la demande de
résiliation par LR avec AR au plus tard

15 JOURS

avant la fin des 12 mois
de la vie du contrat

CONTRATS « DELEGATIONS D'ASSURANCES » ACCEPTES PAR LES BANQUES

Souscrits depuis la signature du prêt



contrats déjà changés depuis
la date de signature du prêt



C'est la banque qui valide la
substitution car sans son accord,
rien ne sera possible.



A la différence d'un contrat groupe,
la résiliation d'un contrat individuel
peut être faite

À TOUT MOMENT

dans la mesure où le courrier
de résiliation est accompagnée
d'un accord de la banque avec
une date de prise en compte.

LA RÉSILIATION CONCERNE UNIQUEMENT LES CONTRATS D'ASSURANCE COUVRANT UN CRÉDIT IMMOBILIER

au sens de l'article L 313-1 du Code de la consommation, c'est-à-dire :

les crédits portant sur un bien immobilier à usage d'habitation ou à usage professionnel
et d'habitation (acquisition, dépenses liées à la construction, la réparation...);

les crédits portant sur l'achat de terrains destinés à la construction de tels biens ;

les crédits contractés par une personne morale sont concernés sauf s'ils sont destinés
à financer une activité professionnelle.

APRÈS UNE RENÉGOCIATION DE PRÊT DANS LA MÊME BANQUE

Ne pas calculer à partir de l'avenant mais retenir la date anniversaire de la 1^{ère} offre de prêt.



La CENTRALE
DE FINANCEMENT

— www.lacentraledefinancement.fr —